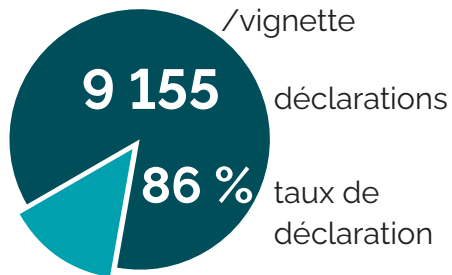




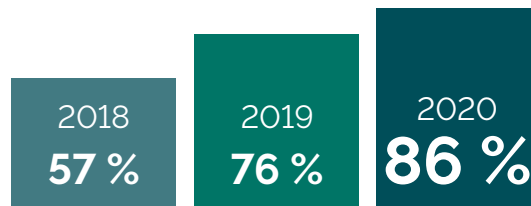
Rapport obligatoire sur la chasse au loup ou au coyote – 2020 Résumé

Tous les chasseurs qui achètent ou se voient délivrer une vignette de chasse au loup sont tenus de remplir un rapport sur leurs activités de chasse. Les renseignements fournis dans ce résumé ne s'appliquent qu'aux régions où une vignette est exigée. Les rapports fournissent des renseignements importants pour la gestion de la faune en Ontario. Renseignements : ontario.ca/rapportdechasseur.

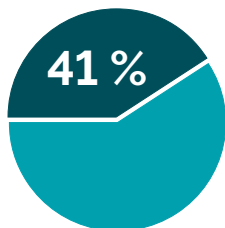
10 665 détenteurs de permis /vignette



Taux de déclaration

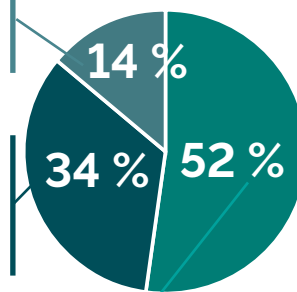


4 414 détenteurs de vignette ont chassé



ont chassé le loup/ coyote uniquement

ont chassé le loup/ coyote uniquement, et ont chassé le loup/ coyote alors qu'ils chassaient d'autres espèces de gros gibier



ont chassé le loup/ coyote uniquement alors qu'ils chassaient d'autres espèces de gros gibier

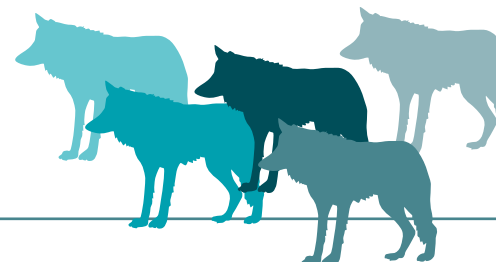
Jours de chasse **39 441**

Nombre moyen de jours de chasse par chasseur **8,9**

Récoltes

Récoltes totales

L'année	2018	2019	2020
Nombre récolté	243	244	225



Taux d'observation

1 loup/coyote observé par **5,0 jours** de chasse

16 % de chasseurs ont vu une meute de loups/coyotes

Taille moyenne des plus grandes meutes observées : **4,6 loups/coyotes**